



Remboursement d'agios sur un compte étudiant

Par **floriank**, le **09/06/2012** à **17:04**

Bonjour,

Actuellement étudiant à Sciences Po, je suis en guerre ouverte avec ma banque, la BNP, qui me facture plus de 200euros d'agios par mois. Possédant une carte électron qui m'interdit tout découvert supérieur à 500euros, je dépasse de temps à autre (1 à 2 jours par mois maximum) cette autorisation du fait de certains paiements par chèques, inhérents au quotidien de nombreux étudiants habitant à Paris.

Or, ces montants exorbitants que m'extorque ma banque chaque mois ne fait que me plonger dans un cercle vicieux m'empêchant de sortir la tête de l'eau. Conscient que mon compte est souvent débiteur, je fais tout pour normaliser les relations avec ma banquière qui refuse de me rembourser ces agios.

Ainsi, m'est il possible par un quelconque recours auprès de ma banque de me faire rembourser une légère partie de ces montants afin d'améliorer la situation de mon compte en banque ? La menace de départ peut elle constituer un moyen de pression suffisant ? Puis je contacter une instance supérieure à ma conseillère qui saura comprendre mes difficultés et m'aider à les surpasser ,

Merci d'avance pour vos précieux éclaircissements.

Cordialement,

Florian